

VIE

ASSURANCE TRADITIONNELLE

TRADITIONNELLE



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

PERMANENT

PERMANENT				
	Avantage d'Or Classique	Avantage d'Or Améliorée	Don Planifié DSF	Première Classe
Brève description	Vie entière avec valeurs de rachat et assurance libérée réduite. Questionnaire simplifié (7 questions).	Vie entière avec valeurs de rachat et assurance libérée réduite. Questionnaire simplifié (10 questions).	Vie entière avec valeurs de rachat. Questionnaire simplifié. Le preneur doit être un organisme de bienfaisance accrédité. Statut fiscal non exonéré. (Québec seulement)	Vie entière avec valeurs de rachat et primes libérées en 15 ans. Destiné aux enfants.
Âge à l'établissement	55 à 85 ans (âge dernier) (âge maximum pour un homme fumeur : 82 ans)		0 à 65 ans (âge dernier)	0 à 17 ans (âge dernier)
Capital assuré	Min : 2 500 \$ (prime annuelle minimale de 300 \$) Max : 25 000 \$ par personne assurée. Clause restrictive : Pour tous les âges : Si une demande de prestation est soumise au cours des deux premières années suivant l'établissement, la compagnie rembourse toutes les primes payées sans intérêt depuis le début de la police jusqu'à la date du décès.	Min : 2 500 \$ (prime annuelle minimale de 300 \$) Max : 25 000 \$ par personne assurée. Clause restrictive : 55-69 ans : Sans clause restrictive. 70-85 ans : Clause restrictive. Remboursement de primes si décès survient dans les 2 premières années pour 70 ans et plus. Clause peut être abrogée si un médecin valide le questionnaire. La clause restrictive est annulée si la personne assurée fournit la déclaration d'un médecin qui vérifie les questions de la proposition et l'exactitude des réponses fournies en fonction de son état de santé.	Min : 5 000 \$ Max : 50 000 \$	Min : 10 000 \$ Max : 100 000 \$
Bandes de taux	N.B. : Montant total d'assurance vie d'Avantage d'Or (Classique et Améliorée) de 25 000 \$/assuré		5 000 \$ 25 000 \$	10 000 \$ 25 000 \$ 50 000 \$
Primes	Nivelées, garanties et payables jusqu'à l'âge de 100 ans		Paiements limités : prime unique, 5, 7 ou 10 ans	Nivelées, payable en 15 ans
Options hybrides	N.D.			
Options de vies assurées	Individuelle			
Garantie relative au survivant sur une garantie conjoint 1^{er} décès	N.D.			
Privilège d'assurabilité sur couverture conjointe 1er décès (2e décès – n.d.)	N.D.			
Droit de transformation	N.D.			
Admissibilité des transformations	Non			Oui
Garanties complémentaires	Aucune		Décès accidentel (double le capital assuré)	EPI, EPD, FR, FRE, MU, MUE, MMA, GA
Frais de police	25 \$ annuel		Aucuns	Couv. base : 50 \$ annuel Couv. Suppl. : 25 \$ annuel

PERMANENT

	Vie Entière Garantie (aussi offert en SOMMUM)	Vie Max (aussi offert en SOMMUM)
Brève description	Vie entière avec valeurs de rachat et assurance libérée réduite. Primes payables la vie durant.	Temporaire à 100 ans sans valeur de rachat.
Âge à l'établissement	0 à 80 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	0 à 75 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)
Capital assuré	Min : 10 000 \$ Max : 10 000 000 \$ Pour transformation seulement : Min : 0-80 : 1 000 \$	Min : 25 000 \$ Max : 10 000 000 \$
Bandes de taux	10 000 \$ (45 à 80 ans) 25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ (admissible au Rabais Multi couverture)	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$
Primes	Nivelées	
Options hybrides	N.D.	
Options de vies assurées	Individuelle Conjointe premier décès (max 5 assurés) Conjointe dernier décès (max 2 assurés)	Individuelle Conjointe premier décès (max 5 assurés) Conjointe dernier décès (max 2 assurés) Conjointe dernier décès avec exonération des primes au 1er décès
Garantie relative au survivant sur une garantie conjoint 1^{er} décès	Privilège d'assurabilité du survivant : 90 jours Double indemnité pour décès simultanés : 90 jours. Jusqu'à 65 ans.	
Privilège d'assurabilité sur couverture conjointe 1er décès (2e décès – n.d.)	Jusqu'à 65 ans. Couverture par assuré : $\left\{ \frac{\text{Montant d'assurance} - \text{valeur de rachat}}{\text{Nombre d'assurés}} \right\}$ (jusqu'à 65 ans/ âge atteint)	Jusqu'à 65 ans. Couverture par assuré séparée en parts égales à l'âge atteint.
Droit de transformation	Non	
Admissibilité des transformations	Oui	Oui d'un contrat individuel Non d'un contrat collectif
Garanties complémentaires	EPI, EDP, FR, GA, GA D'ENTREPRISE, MMA, MU, MUE, FRE, AE	
Frais de police	Couverture de base : 50 \$ annuel Couverture supplémentaire : 25 \$ annuel	

PERMANENT

	Vie à 65 (aussi offert en SOMMUM)	Vie 20 (aussi offert en SOMMUM)	Vie 10 (aussi offert en SOMMUM)
Brève description	Vie permanente payable jusqu'à l'âge de 65 ans ou pendant 15 ans pour les assurés de plus de 50 ans. Valeurs de rachat disponibles à partir de la 5 ^e année.	Vie entière avec valeurs de rachat. Primes libérées en 20 ans. Valeurs de rachat et assurance libérée réduite disponibles à partir de la 5 ^e année.	Vie entière avec valeurs de rachat. Primes libérées en 10 ans. Valeurs de rachat et assurance libérée réduite disponibles à partir de la 5 ^e année.
Âge à l'établissement	0 à 65 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	0 à 75 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	0 à 75 ans (âge à l'anniversaire le plus proche) Exception : N.D. pour homme / régulier, 51 ans et plus. Veuillez vous référer à Horizon Sécurité 10.
Capital assuré	Min : 10 000 \$ Max : 10 000 000 \$		
Bandes de taux	10 000 \$ 25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ (admissible au Rabais Multi couverture)		
Primes	Nivelées et payables jusqu'à 65 ans, ou pendant 15 ans pour les assurés de plus de 50 ans	Nivelées et payables en 20 ans	Nivelées et payables en 10 ans
Options hybrides	Option autonomie		N.D.
Options de vies assurées	Individuelle Conjointe premier décès (max 5 assurés) Conjointe dernier décès (max 2 assurés) Conjointe dernier décès avec exonération des primes au 1er décès		
Garantie relative au survivant sur une garantie conjoint 1^{er} décès	Privilege d'assurabilité du survivant : 90 jours Double indemnité pour décès simultanés : 90 jours. Jusqu'à 65 ans.		
Privilege d'assurabilité sur couverture conjointe 1er décès (2e décès – n.d.)	Jusqu'à 65 ans. Couverture par assuré : $\left\{ \frac{\text{Montant d'assurance – valeur de rachat}}{\text{Nombre d'assurés}} \right\}$ (jusqu'à 65 ans/ âge atteint)		
Droit de transformation	Non		
Admissibilité des transformations	Oui		
Garanties complémentaires	EPI, EDP, FR, GA, GA D'ENTREPRISE, MMA, MU, MUE, FRE, AE		
Frais de police	Couverture de base : 50 \$ annuel Couverture supplémentaire : 25 \$ annuel		

**PERMANENT
ASSURANCE VIE À ÉMISSION SIMPLIFIÉE**

	Vie Max à émission simplifiée	Vie entière à émission simplifiée
Brève description	Temporaire à 100 ans sans valeur de rachat. Assurance vie permanente.	Vie entière avec valeurs de rachat et assurance libérée réduite. Primes payables la vie durant. Assurance vie permanente.
	Processus de sélection des risques simplifiés (6 questions dans la proposition d'assurance à émission simplifiée).	
Âge à l'établissement	0 à 50 ans (Âge à l'anniversaire le plus proche)	0 à 50 ans (Âge à l'anniversaire le plus proche)
Condition à l'établissement	Pour bénéficier de l'émission simplifiée, votre client doit simplement répondre « NON » aux 6 questions médicales de la proposition d'assurance à émission simplifiée. À la suite d'une vérification, DSF émettra le contrat.	
Capital assuré	Min : 25 000 \$ Max : 100 000 \$	Min : 0 – 44 ans : 25 000 \$ 45 – 50 ans : 10 000 \$ Max : 100 000 \$
	N.B. : Montant maximum total d'assurance vie à émission simplifiée : 100 000 \$/assuré	
Bandes de taux	25 000 \$ 50 000 \$	10 000 \$ (45 à 50 ans) 25 000 \$ 50 000 \$
Primes	Nivelées	
Options hybrides	N.D.	
Options de vies assurées	Individuelle	Individuelle
Droit de transformation	Non	
Admissibilité des transformations	Non	
Garanties supplémentaires	Quiétude de base T10 à émission simplifiée Quiétude de base T20 à émission simplifiée	
Garanties complémentaires	Fracture accidentelle (FR) Mutilation accidentelle (MU)	
Frais de police	Couverture de base : 50 \$ annuel Couverture supplémentaire : 25 \$ annuel	

TEMPORAIRE

	Temporaire 10 ans (aussi offert en SOMMUM)	Temporaire 20 ans (aussi offert en SOMMUM)	Temporaire 30 ans (aussi offert en SOMMUM)
Brève description	Temporaire 10 ans, renouvelable et transformable. 3 classes non-fumeur et 2 classes fumeur.	Temporaire 20 ans, renouvelable et transformable. 3 classes non-fumeur et 2 classes fumeur.	Temporaire 30 ans, renouvelable et transformable. Après 30 ans : renouvelable en Temporaire 10 ans 3 classes non-fumeur et 2 classes fumeur.
Âge à l'établissement	18 à 70 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	0 à 60 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	18 à 50 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)
Capital assuré	Min : 50 000 \$ Max : 10 000 000 \$ Tarification préférentielle à partir de 250 000 \$	Min : 50 000 \$ (25 000 \$ pour les 0 à 17 ans – Option individuelle seulement) Max : 10 000 000 \$ Tarification préférentielle à partir de 250 000 \$	Min : 50 000 \$ Max : 10 000 000 \$ Tarification préférentielle à partir de 250 000 \$
Bandes de taux	50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$ 5 000 000 \$ (Admissible au Rabais Multi couverture)	25 000 \$ (Pour les 0 à 17 ans – Option individuelle seulement) 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$ 5 000 000 \$ (Admissible au Rabais Multi couverture)	50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$ 1 000 000 \$ 5 000 000 \$ (Admissible au Rabais Multi couverture)
Primes	Renouvelables tous les 10 ans jusqu'à 80 ans	Renouvelables tous les 20 ans jusqu'à 80 ans	Nivelées pendant 30 ans, ensuite renouvelables à tous les 10 ans, jusqu'à 80 ans
Options hybrides	N.D.		
Options de vies assurées	Individuelle (5 vies) Conjointe 1 ^{er} décès (5 vies) (sauf si supprimé)		
Garantie relative au survivant sur une garantie conjoint 1^{er} décès	Privilège d'assurabilité du survivant : 90 jours Double indemnité pour décès simultanés : 90 jours Jusqu'à 65 ans.		
Privilège d'assurabilité sur couverture conjointe 1^{er} décès (2^e décès – n.d.)	Jusqu'à 65 ans. Couverture par assuré séparée en parts égales. Les produits offerts sont les mêmes que pour la transformation		
Privilège d'association	Permet d'échanger la protection individuelle en protection conjointe 2 ^e décès, jusqu'à l'âge de 70 ans Permet d'ajouter des assurés dans la protection conjointe : <ul style="list-style-type: none"> si nouvel assuré a une protection DSF avec droit de transformation : aucune preuves d'assurabilité et montant disponible est le moindre des montants d'assurance en vigueur détenus par les assurés. si nouvel assuré n'a pas une protection DSF avec droit de transformation : preuve d'assurabilité et montant disponible est le montant en vigueur détenu par l'assuré actuel. Les produits offerts sont les mêmes que pour la transformation		
Droit de transformation	Individuel : Jusqu'à 70 ans Conjoint 1 ^{er} décès : Jusqu'à 70 ans de l'assuré le plus âgé. Dans L, T1/85, S, HS10, HS20, HS65, VEG, V10, V20, V65, VM.	Individuel : Jusqu'à 70 ans Conjoint 1 ^{er} décès : Jusqu'à 70 ans de l'assuré le plus âgé Dans L, T1/85, S, HS10, HS20, HS65, VEG, V10, V20, V65, PC, VM.	Individuel : Jusqu'à 70 ans Conjoint 1 ^{er} décès : Jusqu'à 70 ans de l'assuré le plus âgé Dans L, T1/85, S, HS10, HS20, HS65, VEG, V10, V20, V65, PC, VM.
Droit d'échange	Permet d'échanger la temporaire 10 ans en une temporaire 20 ou 30 ans durant les 5 premières années du contrat et si l'assuré a 60 ans ou moins.	Permet d'échanger la temporaire 20 ans en une temporaire 30 ans durant les 5 premières années du contrat et si l'assuré a 60 ans ou moins	N.D
Admissibilité des transformations	Non		
Garanties complémentaires	EPI, EDP, FR, GA, GA D'ENTREPRISE, MMA, MU, MUE, FRE, AE		
Frais de police	Couverture de base : 50 \$ annuel Couverture. supplémentaire : 25 \$ annuel		